

82.945

**Postulat Pini****Unteroffiziers- und Offiziersschulen.  
Hochschulstudenten****Ecoles de sous-officiers et d'aspirants.  
Etudiants universitaires***Wortlaut des Postulates vom 16. Dezember 1982*

Der Bundesrat wird eingeladen, neu zu umschreiben, unter welchen Voraussetzungen Hochschulstudenten, die für die Unteroffiziers- oder die Offiziersschule vorgeschlagen sind, Erleichterungen gewährt werden. Insbesondere sollte er:

- Verhindern, dass Hochschulstudenten für Schulen aufgeboden werden können, die in die Vorbereitung von Prüfungen fallen, die für das Studium entscheidend sind.
- Prüfen, ob es nicht möglich wäre, Hochschulstudenten aus der Rekrutenschule und aus späteren Ausbildungsdiensten für Rekruten vorzeitig zu entlassen, damit der Studien- und Prüfungsablauf nicht beeinträchtigt wird.
- Die Bestimmungen für die Offiziere, die für die Verbindung zwischen Hochschulen und Armee besorgt sind, genauer und einheitlicher fassen, namentlich ihre Tätigkeit besser koordinieren.

*Texte du postulat du 6 décembre 1982*

Le Conseil fédéral est invité à redéfinir les critères applicables aux étudiants devant faire une école de sous-officiers ou d'aspirants, en vue de leur faciliter les choses. Il s'agit notamment:

- D'éviter de les appeler sous les drapeaux durant les périodes de préparation d'examens décisifs pour la conclusion des études;
- D'étudier la possibilité de libérer les recrues un peu plus tôt des écoles de recrues et des cours ultérieurs d'instruction, de façon à ne pas nuire au bon déroulement du cycle des études et des examens;
- De donner des instructions plus précises et uniformes aux responsables des rapports avec les universités tout en coordonnant mieux leurs fonctions.

*Mitunterzeichner – Cosignataires:* Aubry, (Bacciarini), Cotti Gianfranco, (Delamuraz), Gloor, Jaggi, (Loetscher), Martin, (Morel), Petitpierre, Vannay (11)

**M. Pini:** J'ai l'honneur de défendre brièvement un postulat qui porte la signature de notre excellent conseiller fédéral et chef du Département militaire fédéral, Jean-Pascal Delamuraz.

Le problème des étudiants a été la source d'une certaine préoccupation au sein de la Commission militaire du Conseil national étant donné que, périodiquement, nous recevons des nouvelles de nos étudiants universitaires, selon lesquelles les instructions fixées par le Département militaire fédéral ne sont pas toujours précises ni uniformes. Il semble que les rapports avec les universités et la coordination au sein de celles-ci ne fonctionnent pas.

Le postulat que je défends à cette tribune cite aussi deux autres points. Le premier est d'éviter d'appeler des étudiants au service militaire durant les périodes cruciales de préparation des examens finals. Le deuxième est d'étudier la possibilité de libérer les soldats un peu plus tôt des écoles de recrues et des cours d'instruction, de façon à ne pas nuire au bon déroulement du cycle des études et des examens. Je me rends parfaitement compte qu'il ne s'agit pas d'une chose facile à coordonner. Nous considérons qu'il est dans l'intérêt de l'armée de trouver des solutions plus souples à l'égard de nos étudiants, afin qu'ils ne soient pas empêchés, d'une part, de prêter leurs services et, d'autre part, de faire

face à leurs obligations incombant aux études universitaires.

Je n'ai pas reçu de réponse écrite de la part du Conseil fédéral, soit du Département militaire fédéral, m'informant s'il a accepté ou non le contenu de ce postulat. Personnellement, je considère qu'il est opportun que cette matière soit mieux réglementée et mieux définie aux effets mêmes des devoirs de nos étudiants. Il est dans l'intérêt de l'armée et de nos étudiants de trouver une solution plus souple que la solution actuelle.

**M. Delamuraz,** conseiller fédéral: Ce n'est pas parce que j'ai contresigné ce postulat, en hiver 1982, que j'ai réussi à convaincre le Conseil fédéral qu'il l'accepte, mais c'est parce que ce postulat est digne d'analyse. Il pose un problème qui nous préoccupe de plus en plus. Le chef de l'instruction, en particulier, se penche tout spécialement sur le problème de l'incompatibilité des programmes militaires de nos écoles de recrues avec les programmes universitaires. Les premiers sont compliqués à mettre en place et à organiser – je vous rappelle que nous avons plus de 80 écoles de recrues par saison – et les seconds se sont alourdis. En ce qui concerne les écoles polytechniques, les facultés de médecine, nous éprouvons actuellement quelques difficultés de relève militaire. C'est bien dire que le postulat de M. Pini va dans le sens des préoccupations du Conseil fédéral qui se fait un honneur de l'accepter.

*Überwiesen – Transmis*

83.387

**Postulat Aubry****Verwendung von Leder in der Armee  
Utilisation du cuir dans l'armée***Wortlaut des Postulates vom 16. März 1983*

Der Bundesrat wird eingeladen, dafür zu sorgen, dass die Verwendung von Leder in der Armee auch in Zukunft auf dem heutigen Stand belassen wird.

An der letzten Pressekonferenz hat das EMD unter anderem erklärt, eine der Sparmassnahmen bestehe darin, Lederartikel durch synthetische Produkte zu ersetzen.

Bis auf den heutigen Tag hat sich das Leder in der Armee bestens bewährt. Es ist ein natürliches Produkt und kann selbst in Kriegszeiten in der Schweiz verarbeitet werden. Kunststoffe hingegen werden aus Erdölderivaten hergestellt und sind in Sachen Umweltschutz problematisch.

Ersetzt man Leder in grossem Umfang durch andere Materialien, so werden zudem zahlreiche Arbeitsplätze gefährdet; viele kleine und mittlere Betriebe der Lederbranche (Gerber, Sattler, Händler) würden in ihrer Existenzgrundlage bedroht.

*Texte du postulat du 16 mars 1983*

Le Conseil fédéral est invité à veiller à ce que l'utilisation du cuir dans l'armée soit maintenue, à l'avenir aussi, à son niveau actuel.

Lors de sa dernière conférence de presse, le DMF a mentionné parmi les mesures d'économie à prendre entre autres le remplacement des articles en cuir par des matières synthétiques.

Or, jusqu'à présent, l'utilisation du cuir dans l'armée a fait ses preuves; le cuir, en tant que produit naturel peut être traité dans notre pays, même en temps de guerre. Les matières synthétiques, en revanche, constituent des dérivés du pétrole et posent des problèmes quant à la protection de l'environnement.

## **Postulat Pini Unteroffiziers- und Offiziersschulen. Hochschulstudenten**

## **Postulat Pini Ecoles de sous-officiers et d'aspirants. Etudiants universitaires**

|                     |  |
|---------------------|--|
| In                  | Amtliches Bulletin der Bundesversammlung     |
| Dans                | Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale    |
| In                  | Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale |
| Jahr                | 1984   |
| Année               |  |
| Anno                |  |
| Band                | I  |
| Volume              |  |
| Volume              |  |
| Session             | Frühjahrssession                             |
| Session             | Session de printemps                         |
| Sessione            | Sessione primaverile                         |
| Rat                 | Nationalrat                                  |
| Conseil             | Conseil national                             |
| Consiglio           | Consiglio nazionale                          |
| Sitzung             | 15   |
| Séance              |  |
| Seduta              |  |
| Geschäftsnummer     | 82.945                                       |
| Numéro d'objet      |  |
| Numero dell'oggetto |  |
| Datum               | 22.03.1984 - 15:00                           |
| Date                |  |
| Data                |  |
| Seite               | 387-387                                      |
| Page                |  |
| Pagina              |  |
| Ref. No             | 20 012 300                                   |

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.